



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/CES/GE.22/2006/10
23 février 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE COMMISSION DE STATISTIQUE
CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS

Groupe d'experts sur les indices des prix
à la consommation

Huitième réunion
Genève, 10-12 mai 2006
Point 10 de l'ordre du jour provisoire

**L'IPC BULGARE ET L'INDICE D'UN PETIT PANIER
DE BIENS ET DE SERVICES¹**

Document présenté par l'Institut national de statistique (INS) de la Bulgarie

La réunion est organisée conjointement avec le Bureau international du Travail (BIT)

Résumé

Le présent document a pour objet de donner un aperçu de la pratique de l'Institut national de statistique (INS) de la Bulgarie dans le domaine des statistiques des prix à la consommation. On y développe certains aspects méthodologiques de l'indice des prix à la consommation (IPC), calculé depuis mai 1990. Les raisons pour lesquelles on a retenu un «petit panier» de biens et de services et les modalités de calcul de cet indice (dit IPP) sont aussi décrites. Des parallèles sont établis entre les deux indices, après quoi les variations des prix que fait apparaître l'IPP font l'objet d'une brève analyse.

¹ Cette communication a été établie par M^{me} Stanimira Kosekova, expert principal, «Statistiques des prix à la consommation et des PPA», Institut national de statistique de la Bulgarie, à l'invitation du secrétariat.

I. INTRODUCTION

1. En 1989 s'est amorcée une nouvelle phase dans le développement de l'économie bulgare, à savoir le passage d'une économie planifiée à une économie de marché. Cette période de transition s'est notamment caractérisée par la libération des prix de détail de nombreux biens de consommation et services, de sorte que les prix sont devenus le résultat des nouvelles conditions du marché. Compte tenu de cette situation et de la nécessité de mesurer les variations des prix des biens de consommation et des services, qui n'étaient plus fixés par l'État, l'Institut national de statistique (INS) a mis en place une nouvelle méthode d'enquête sur les prix à la consommation. L'indice des prix à la consommation (IPC) bulgare est calculé depuis mai 1990. Depuis lors, la méthode et la procédure de calcul de l'IPC ont été à maintes reprises modifiées et améliorées.

2. Des travaux visant à calculer des indices des prix à la consommation harmonisés (IPCH) ont débuté en 1997. La mise en œuvre des directives de l'Office statistique des Communautés européennes (Eurostat) s'est avérée essentielle pour améliorer l'IPC. Il est à noter que l'IPCH calculé par les autorités bulgares reste égal à l'IPC national (autrement dit, il n'y a pas de différence entre ces deux indices).

3. Un autre indice, fondé sur un petit panier de biens et de services (IPP), est calculé depuis 2001. Il mesure les variations des prix de 100 biens et services considérés comme socialement utiles et d'une importance cruciale pour le bien-être de la population. Cette initiative revient au Ministère du travail et de la politique sociale et aux représentants des syndicats de la Bulgarie. L'IPP a été construit et calculé par un groupe de travail spécial composé d'experts du Ministère du travail et de la politique sociale, de l'INS et des syndicats, constitué en 2000.

II. PRINCIPAUX OBJECTIFS ET APPLICATIONS DE L'IPC ET DE L'IPP

4. L'étude des prix à la consommation a pour objet d'obtenir des données représentatives sur les prix des biens et des services à l'échelle du pays et de calculer un indice global et des indices par groupe. L'IPC global mesure l'évolution générale relative des prix des biens et services consommés par les ménages à titre privé (autre que productif). Il est défini comme un «indice des prix pur» et ne peut pas être considéré comme mesurant le coût de la vie.

5. L'IPC est appliqué dans trois grands domaines comme:

a) Indicateur macroéconomique – il s'agit de l'outil de mesure officiel de l'inflation en Bulgarie;

b) Déflateur des valeurs des indicateurs qui n'ont pas leur propre mesure des prix;

c) Outil pour une éventuelle indexation des salaires, pensions et autres revenus versés par l'État, le cas échéant.

6. L'IPP a un objectif et des applications sensiblement différents. Il fournit chaque mois des informations représentatives sur les variations des prix de 100 articles composant ce qu'il est convenu d'appeler un «petit panier» de biens et de services, jugés essentiels pour les personnes à très bas revenu. L'IPP est donc conçu comme un indice des prix applicable aux économiquement faibles.

7. L'IPP peut être utilisé:

- a) Pour accroître les possibilités d'effectuer des analyses qualitatives plus complètes des processus socioéconomiques en cours dans le pays;
- b) Pour faciliter les négociations régulières entre partenaires sociaux en fournissant des informations plus détaillées;
- c) Pour disposer des renseignements nécessaires en vue de modifier à terme les transferts sociaux;
- d) Pour élargir l'analyse de l'inflation officiellement mesurée dans le pays;
- e) Pour servir de base à l'élaboration d'une méthodologie plus élaborée et d'indices des prix mesurant les variations des prix des biens et services selon les régions, par exemple (perspective géographique), ainsi que de certains indicateurs concernant la population (tranche de la population considérée comme vivant sous le seuil de pauvreté, par exemple).

III. ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES ET PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES INDICES

8. L'IPC bulgare est un indice chaîne annuel de type Laspeyres. Il mesure les variations des prix d'un panier déterminé de biens et services au cours d'une année civile, la période de référence en termes d'indice, de prix et de coefficients de pondération étant l'année précédente. Au début de chaque année, l'indice est mis à jour de la manière suivante:

- a) Les poids sont remplacés par de nouveaux chiffres se rapportant à l'année antérieure;
- b) Les prix de base renvoient aux prix moyens de l'année antérieure;
- c) Le panier de produits est actualisé – certains biens ou services en sont exclus, d'autres y sont introduits, des articles sont remplacés;
- d) L'échantillon des points de vente est actualisé;
- e) Le nombre voulu de prix est défini.

9. L'actualisation de l'IPC est indispensable car les goûts et préférences des consommateurs changent au fil du temps, tout comme les structures du commerce de détail et des dépenses des ménages. Ces changements ont été manifestes pendant la période d'hyperinflation qu'a connue la Bulgarie en 1996-1997. Le remplacement annuel des coefficients de pondération permet de faire cadrer aussi étroitement que possible la structure des dépenses avec les modes de consommation de la population. Les données provenant des enquêtes mensuelles sur le budget des ménages fournissent les renseignements annuels sur les dépenses des ménages servant de poids dans l'IPC.

10. L'IPC bulgare est calculé à partir de la classification COICOP/IPCH, introduite en 1999. Les deux derniers niveaux (à 5 et 6 chiffres) de la classification sont nationaux et définissent

les dépenses consacrées à la consommation individuelle dans les «groupes de produits» et les «agrégats élémentaires» respectifs.

11. Les 12 divisions (au niveau des positions à deux chiffres) de la classification sont les suivantes:

- COICOP01 – Produits alimentaires et boissons non alcoolisées;
- COICOP02 – Boissons alcoolisées et tabac;
- COICOP03 – Articles d'habillement et chaussures;
- COICOP04 – Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles;
- COICOP05 – Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer;
- COICOP06 – Santé;
- COICOP07 – Transports;
- COICOP08 – Communications;
- COICOP09 – Loisirs et culture;
- COICOP10 – Enseignement;
- COICOP11 – Restaurants et hôtels;
- COICOP12 – Biens et services divers.

12. On utilise pour l'IPC et l'IPP des méthodes de calcul identiques. Tous les prix manquants sont d'abord imputés. Le prix national moyen de chaque produit ou service du panier est ensuite calculé en tant que moyenne géométrique de l'ensemble des prix (relevés et imputés). L'indice de base pour l'agrégat élémentaire (au sixième niveau) est le rapport des prix exprimé sous forme de moyenne géométrique, et la formule de type Laspeyres est utilisée pour calculer les premiers niveaux de la COICOP. On calcule les indices mensuels en établissant le rapport des indices de base du mois en cours aux indices de base correspondants du mois précédent.

13. Les principales différences entre l'IPC et l'IPP tiennent à la composition des «paniers» et aux coefficients de pondération.

Paniers

14. Le panier de produits utilisé pour le calcul de l'IPC comprend des biens et services qui représentent la consommation monétaire finale des ménages, compte tenu des principes ci-après:

- a) Les biens et services entrant dans le calcul de l'IPC doivent correspondre à un ensemble de biens et services fixe (inchangé) tout au long de l'année, reflétant l'évolution

moyenne des prix pour l'ensemble des biens et services et correspondant à la structure de la consommation des ménages;

b) L'IPC doit cadrer avec les définitions du système de comptabilité nationale en ce qui concerne la consommation privée et le champ d'observation;

c) Il doit y avoir concordance avec la classification des biens et services utilisée dans les comparaisons de prix internationales, conformément au Programme de comparaisons européennes (PCE);

d) Les biens et services doivent inclure des services collectifs auxquels s'appliquent des prix de barème;

e) Les biens échangés entre ménages et les biens achetés en quantités insignifiantes ne doivent pas être pris en compte.

15. Pour l'année 2006, le panier de produits compte 531 biens et services, classés en quatre grands groupes:

- Produits alimentaires: 150;
- Produits non alimentaires: 228;
- Services: 113;
- Restauration: 40.

16. La composition du petit panier de 100 biens et services de l'IPP est censée refléter un niveau de vie modeste mais satisfaisant. Pour l'essentiel, ce petit panier est constitué suivant les deux principaux critères suivants: les dépenses consacrées aux biens et services retenus doivent représenter la part la plus importante du budget des ménages à faible revenu en Bulgarie et il faut y inclure les biens et services sans lesquels il ne serait matériellement et socialement pas possible de vivre.

17. Le petit panier comprend toutes les denrées de première nécessité, étant entendu que la nutrition ne fait l'objet d'aucune restriction car la viabilité de la nation en dépend. À l'inverse, l'alcool et le tabac (COICOP02) en sont exclus dans la mesure où l'État met à profit le prix de ces produits à des fins fiscales. De plus, l'alcool et le tabac ne peuvent pas être considérés comme vitaux pour l'existence humaine, et l'on sait que l'abus de ces produits peut abrégé la durée de vie et réduire prématurément la capacité de travail.

18. Le petit panier se compose de 100 biens et services, classés en trois grands groupes:

- Produits alimentaires: 52;
- Produits non alimentaires: 35;
- Services: 13.

19. Deux autres divisions de la COICOP sont exclues du petit panier, à savoir les divisions «Enseignement» (COICOP10) et «Restaurants et Hôtels» (COICOP11). En effet, on suppose que les économiquement faibles n'ont pas les moyens d'accéder à de tels services, en particulier à l'enseignement privé payant: selon les données de l'enquête sur le budget des ménages, leurs dépenses en la matière étaient insignifiantes.

Coefficients de pondération

20. Les coefficients de pondération des dépenses utilisés pour le calcul de l'IPC sont dérivés, entre autres, de l'enquête sur le budget des ménages. Les poids de l'IPC cadrent dans une large mesure avec les dépenses de consommation monétaire finale des ménages² et sont considérés comme représentatifs pour la population du pays.

21. Les poids de l'IPP correspondent à la consommation des économiquement faibles. Sur la base des informations obtenues dans le cadre de l'enquête sur le budget des ménages, 10 groupes de même taille ont été différenciés en fonction de leur revenu total. Des sous-groupes distincts de personnes appartenant à des ménages ayant des niveaux de revenu total différents ont été obtenus par la technique de l'agrégation statistique, ce qui a permis de distinguer les 20 % de la population considérés comme vivant en dessous du seuil de pauvreté. Ainsi qu'il ressort d'observations empiriques régulières provenant de l'enquête sur le budget des ménages, cette tranche de la population est celle dont le budget est le plus touché par les réformes axées sur le marché et les difficultés soulevées par le passage à un système de marché.

22. Concernant la portée *géographique* et l'*échantillon des points de vente*, les deux indices reposent sur les mêmes renseignements – ceux de l'IPC. Les *prix relevés* qui servent à calculer l'IPC sont également utilisés pour le calcul de l'IPP. On peut y voir une insuffisance propre à l'IPP, voire un important inconvénient dans l'optique de travaux d'analyse. Compte tenu du nombre restreint de biens et services pris en considération, l'IPP ne peut donc pas (et ne doit pas) être utilisé comme indicateur macroéconomique.

IV. COMPARAISON DES DONNÉES DE L'IPC ET DE L'IPP ET ANALYSE DES RÉSULTATS

23. Les dépenses totales des ménages au revenu le plus faible, utilisées comme poids dans le calcul de l'IPP et exprimées en part relative des coefficients de pondération des dépenses totales de l'IPC, n'ont guère varié pendant la période 2000-2004, s'échelonnant entre 8,5 % en 2000 et – au niveau le plus bas – 8,0 % en 2004. C'est en 2002 que les dépenses des économiquement faibles ont représenté la part la plus importante des dépenses totales de consommation (8,6 %).

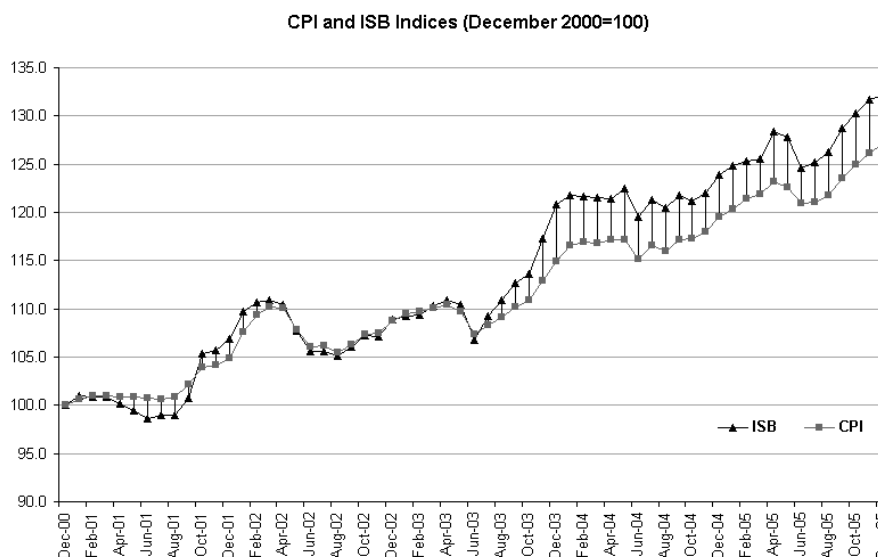
24. On trouvera dans le tableau 1 la structure relative des coefficients de pondération des dépenses de l'IPC et de l'IPP pour la période 2000-2004, par grand groupe (division) de la COICOP. Ainsi qu'il ressort de ce tableau, les structures relatives des deux indices évoluent dans le même sens. Il est à noter que les produits alimentaires occupent la place la plus importante dans les dépenses de consommation, représentant 36,8 % dans l'IPC et près de 60 % dans l'IPP.

² Il n'y a toutefois pas correspondance exacte, car les dépenses des touristes étrangers sur le territoire ne sont pas encore prises en compte.

Depuis 2000, la part des denrées alimentaires dans les dépenses décroît dans les deux indices, mais plus lentement dans l'IPP. L'autre différence importante concerne la division «Transports» (COICOP07), dont la part est trois fois moindre dans l'IPP que dans l'IPC. Cela tient principalement au fait que les carburants pour automobiles et véhicules de tourisme ne sont pas inclus dans le calcul de l'IPP, alors que leur poids est important dans l'IPC. La division COICOP04 («Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles») occupe une place quasiment identique dans l'IPC et dans l'IPP. C'est le deuxième poste de dépense (selon la division de la COICOP) dans les deux indices. Concernant la division COICOP12 («Biens et services divers»), l'évolution dans le temps des structures relatives de l'IPC et de l'IPP est différente: ces dépenses augmentent dans l'IPP et diminuent dans l'IPC, mais leurs parts se rapprochent en 2004.

Figure 1

Indices IPC et IPP (décembre 2000 = 100)



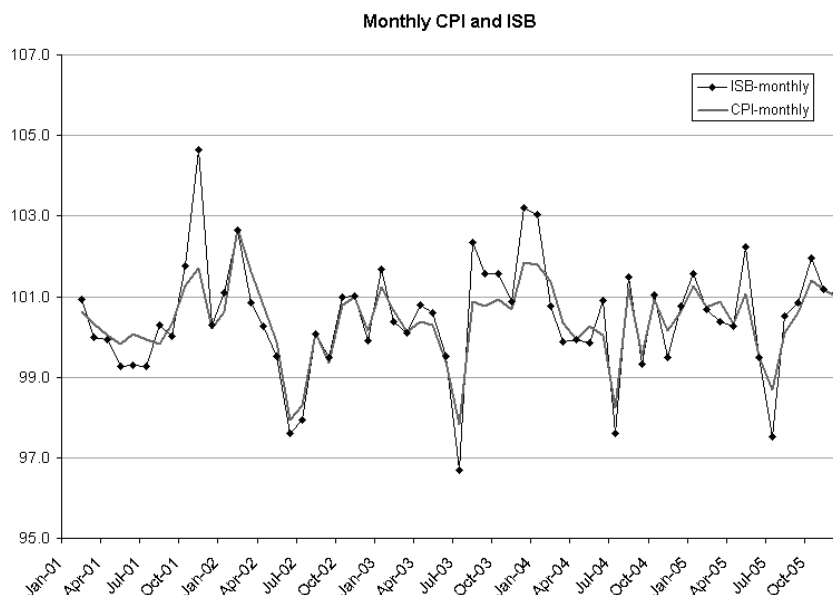
25. Les séries chronologiques de l'IPC et de l'IPP (décembre 2000 = 100) font apparaître des évolutions similaires. Jusqu'en juillet 2003, les deux indices suivent des courbes très proches, mais l'on constate que l'IPP est plus «sensible» lorsque l'IPC affiche des variations des prix brutales et importantes (fig. 1). Depuis novembre 2003, les valeurs de l'IPP sont constamment supérieures à celles de l'IPC et présentent la même tendance, avec des différences relativement stables (exprimées en points de pourcentage).

26. L'analyse des indices mensuels représentés sur la figure 2 ci-dessous fait encore plus ressortir la «sensibilité» de l'IPP. Dans la plupart des cas, lorsqu'une hausse ou une baisse marquée des prix à la consommation est mesurée par l'IPC, l'IPP dénote une hausse ou une baisse encore plus forte. Cela tient à la nature même de l'IPP, à sa composition et à la politique de tarification de l'État. Les hausses et les baisses mensuelles de l'IPP sont dues pour l'essentiel aux variations (y compris les variations saisonnières) des prix des produits alimentaires, surtout en été. Le deuxième élément très important qui explique les fortes hausses de l'IPP est

l'augmentation des prix de certains services qui sont ou étaient réglementés (entièrement ou en partie) par l'État, comme l'approvisionnement en électricité, en énergie thermique et en eau.

Figure 2

IPC et IPP mensuels



27. L'IPP montre qu'entre décembre 2000 et décembre 2005 les prix des biens et services consommés par la population au revenu le plus faible ont augmenté de 32,2 %, soit 4,9 points de pourcentage de plus que les prix à la consommation. Les économiquement faibles ont subi la plus forte hausse de prix (4,6 %) en novembre 2001, alors que l'inflation mensuelle était de 1,7 % seulement. L'IPP comme l'IPC ont enregistré le plus faible niveau d'indice en juillet 2003 (respectivement 96,7 % et 97,8 %).

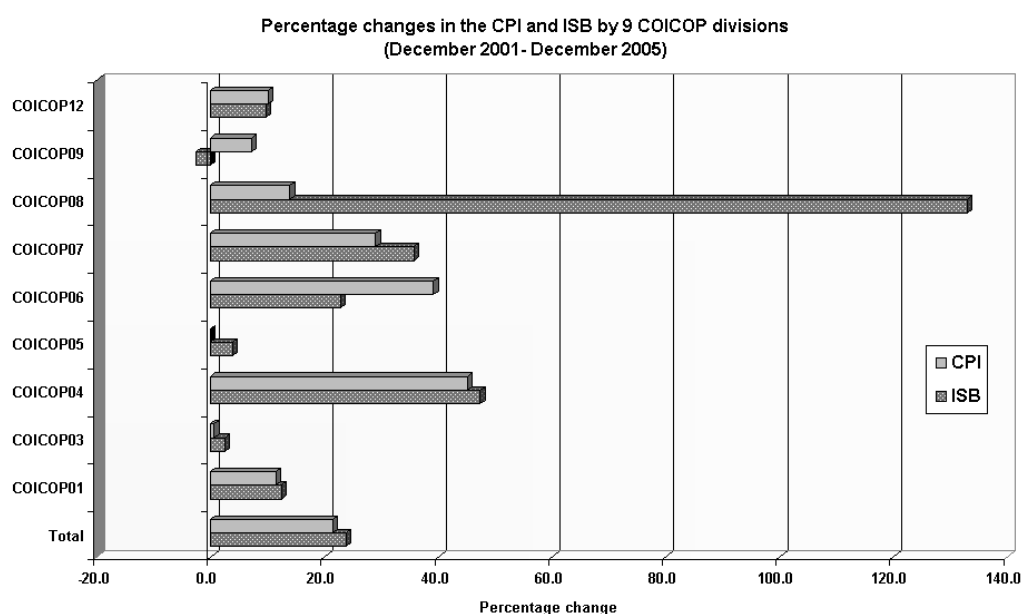
28. La comparaison d'une année sur l'autre (de décembre à décembre) des variations des prix mesurées par l'IPC et l'IPP montre que les ménages au revenu le plus faible ont dû faire face aux hausses de prix les plus fortes en 2001 et en 2003, le renchérissement du petit panier étant de l'ordre de 6,9 % et 11,0 % respectivement (tableau 2). En 2002 et en 2004, alors que l'inflation annuelle était relativement faible (3,8 % et 4,0 %), l'IPP a affiché une hausse plus modeste des prix des biens et services inclus dans le petit panier (1,9 % et 2,5 % respectivement). Pour 2005, les deux indices donnent un taux de variation des prix analogue (6,5 % pour l'IPC et 6,6 % pour l'IPP).

29. Entre décembre 2001 et décembre 2005, c'est dans la division «Communications» (COICOP08) que l'IPP a enregistré la plus forte hausse des prix (133,0 %) en raison du renchérissement des appels téléphoniques locaux (interurbains) (fig. 3). Vu que l'IPC mesure les variations des prix du matériel de télécommunication et de services de télécommunication supplémentaires, il affiche une hausse moyenne des prix dans la division COICOP08 de 13,9 % seulement. L'IPP affiche également une hausse des prix supérieure à celle de l'IPC dans la division «Transports» (COICOP07). Cette division ne compte que trois services dans le petit

panier, d'où une hausse de 35,7 % en moyenne, contre 29 % dans l'IPC. Il est intéressant de noter qu'au cours de cette période les prix moyens des autres biens et services ont augmenté dans des proportions très comparables, qu'il s'agisse des divisions «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» (COICOP01), «Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles» (COICOP04) ou «Biens et services divers» (COICOP12). Dans la division «Santé» (COICOP06), l'augmentation des prix de l'IPP est inférieure de 16,3 points de pourcentage à celle de l'IPC car le petit panier comprend moins de médicaments et fait abstraction des services médicaux privés. Enfin, si l'IPC affiche une hausse de 7,2 % des prix des biens et services de la division «Loisirs et culture» (COICOP09), ceux-ci décroissent de 2,7 % dans l'IPP.

Figure 3

Variations en pourcentage de l'IPC et de l'IPP dans neuf divisions de la COICOP (décembre 2001-décembre 2005)



V. CONCLUSION

30. On trouve dans le présent document un bref aperçu des principales caractéristiques de l'IPC et de l'IPP ainsi qu'un résumé de l'évolution des prix en Bulgarie entre décembre 2000 et décembre 2005. L'IPP fait apparaître une hausse plus importante des prix que l'IPC pour cette période: il y a à cela des explications rationnelles.

31. L'IPP ne comprend que 100 biens et services essentiels, dont les prix enregistrent généralement des variations fréquentes et relativement marquées. L'autre facteur important est la structure des dépenses dans l'IPP, le poids des produits alimentaires avoisinant 60 %. Or, l'on sait que ces produits comptent parmi ceux dont les prix varient le plus. Tout cela explique la «sensibilité» de l'IPP.

32. Enfin, en analysant les données tirées de l'IPP, il convient de se rappeler que cet indice présente des insuffisances qui empêchent de l'utiliser en tant qu'indicateur microéconomique. Il ne peut pas non plus servir à mesurer le coût de la vie. L'IPP est conçu pour être utilisé en tant qu'outil auxiliaire dans des analyses socioéconomiques et pour contribuer à définir la politique sociale du pays. Dans l'idéal, il faudrait réaliser une enquête distincte pour mesurer les variations des prix des biens et services consommés par les économiquement faibles, mais cela serait malheureusement très coûteux.

BIBLIOGRAPHIE

Méthodologie de l'indice des prix à la consommation, INS, Sofia, 2006

Méthodologie de l'index d'un petit panier de 100 biens et services considérés comme socialement utiles et d'une importance cruciale pour la population, INS, Sofia, 2001

Familles d'indices servant à des fins diverses, ISTAT, réunion commune CEE/OIT, Genève, 2003

Experimental consumer price index for Americans 62 years of age and older, 1998-2003, Programme d'indice des prix à la consommation, BLS, 2004

At what price? Conceptualizing and measuring cost-of-living and price indexes, National Academy Press, Washington, DC, 2001.

Tableau 1. Structure relative des dépenses par division de la COICOP, 2000-2004

		COICOP 00	COICOP 01	COICOP 02	COICOP 03	COICOP 04	COICOP 05	COICOP 06	COICOP 07	COICOP 08	COICOP 09	COICOP 10	COICOP 11	COICOP 12
2000	IPP	100,0	62,6	-	3,5	18,0	2,1	3,7	2,0	4,1	1,0	-	-	2,9
	IPC	100,0	42,2	4,4	5,4	16,3	3,8	4,9	6,9	3,4	3,7	0,6	4,2	4,1
2001	IPP	100,0	64,2	-	3,0	16,5	2,2	3,3	1,8	4,8	1,0	-	-	3,2
	IPC	100,0	43,3	4,2	4,6	15,7	3,7	5,1	6,9	4,3	3,7	0,5	4,0	4,1
2002	IPP	100,0	59,2	-	3,4	18,5	2,2	4,1	2,2	5,9	1,0	-	-	3,4
	IPC	100,0	39,7	4,4	4,7	17,0	3,9	5,3	6,7	5,5	3,7	0,6	4,7	4,0
2003	IPP	100,0	58,0	-	3,2	19,8	2,2	4,6	2,0	5,9	0,9	-	-	3,5
	IPC	100,0	37,1	4,5	4,5	18,0	4,2	5,6	6,9	6,0	3,9	0,6	4,6	4,0
2004	IPP	100,0	59,6	-	3,1	19,2	2,1	4,6	1,9	5,0	0,8	-	-	3,7
	IPC	100,0	36,8	4,8	4,3	17,6	4,1	5,8	6,8	6,2	3,8	0,6	5,1	4,0

Tableau 2. Variations des prix de l'IPC et l'IPP (décembre, par rapport à décembre de l'année précédente)

		COICOP 00	COICOP 01	COICOP 03	COICOP 04	COICOP 05	COICOP 06	COICOP 07	COICOP 08	COICOP 09	COICOP 12
2001	IPP	6,9	1,8	1,4	8,2	5,2	27,4	3,7	51,7	21,2	1,5
	IPC	4,8	2,7	0,0	7,5	1,7	24,2	1,8	13,3	6,0	2,9
2002	IPP	1,9	-5,1	0,5	20,6	-2,1	17,7	3,3	17,9	-2,1	4,0
	IPC	3,8	-4,4	-0,3	18,4	-0,6	15,9	7,0	1,1	-0,4	2,4
2003	IPP	11,0	13,7	-0,7	10,1	-2,4	2,0	4,9	15,6	-2,6	2,2
	IPC	5,6	8,5	-1,5	8,7	-1,4	5,1	-0,3	1,6	3,4	3,8
2004	IPP	2,5	-2,1	0,4	7,7	0,4	0,1	12,2	33,5	1,9	1,6
	IPC	4,0	0,8	0,4	7,3	-0,2	2,7	5,5	6,4	1,2	0,8
2005	IPP	6,6	6,6	2,3	3,0	8,2	2,2	11,6	28,0	0,2	1,6
	IPC	6,5	6,6	2,0	5,1	2,0	11,3	14,7	4,2	2,8	2,8
